



COMPTES ANNUELS 2014


copré
LA COLLECTIVE
DE PRÉVOYANCE
40 ANS | 1974 – 2014



**UNE VISION CLAIRE
DEPUIS PLUS
DE 40 ANS**

COMPTES ANNUELS

RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE	6
BILAN AU 31.12.2014	9
COMPTE D'EXPLOITATION AU 31.12.2014	10
ANNEXE AUX COMPTES ARRÊTÉS AU 31.12.2014	12

Au Conseil de fondation de

La Collective de Prévoyance-Copré, Genève

Petit-Lancy, le 30 avril 2015

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de La Collective de Prévoyance-Copré, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes à la loi suisse, aux statuts et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux articles 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- ▶ si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- ▶ si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- ▶ si les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- ▶ si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- ▶ si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- ▶ si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- ▶ si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

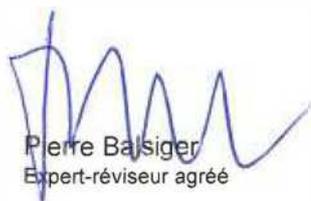
Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Ernst & Young SA



Blaise Wägli
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Pierre Balsiger
Expert-réviseur agréé

Annexe

- ▶ Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe

BILAN	Index de l'annexe	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
ACTIF			
Placements		1'063'731'848.36	764'061'861.14
Liquidités	6.4	66'359'915.05	122'401'248.98
Fonds de placement du marché monétaire	6.4	9'965'989.60	0.00
Débiteurs	7.4	1'721'763.16	1'157'556.20
Obligations	6.4	283'545'903.77	239'108'841.09
Actions	6.4	345'202'382.87	167'255'234.37
Placements non-traditionnels	6.4	65'005'385.01	0.00
Immobilier	6.4	287'957'154.59	230'544'269.00
Créances de cotisations des employeurs	6.9	3'973'354.31	3'594'711.50
Compte de régularisation actif	7.5	14'343'357.21	249'580.41
Total de l'actif		<u>1'078'075'205.57</u>	<u>764'311'441.55</u>
PASSIF			
Dettes		88'481'130.67	90'493'662.90
Prestations de libre passage et rentes		23'999'156.35	20'134'609.20
Banques / Assurances	7.8	300'000.00	0.00
Dettes hypothécaires	7.7	64'000'000.00	70'000'000.00
Autres dettes		181'974.32	359'053.7
Compte de régularisation passif	7.6	3'318'857.75	105'857'380.00
Réserve de cotisations employeurs sans renonciation	6.9	3'517'345.45	3'091'546.70
Provisions non techniques		0.00	0.00
Fonds libres des affiliés	5.8	9'732'963.50	302'496.35
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		913'387'063.70	540'138'590.13
Capital de prévoyance assurés actifs	5.2	526'735'599.80	411'217'882.98
Capital de prévoyance rentiers	5.4	330'965'463.90	107'398'707.15
Provisions techniques	5.5	55'686'000.00	21'522'000.00
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	59'637'844.50	24'427'765.47
Capital de la fondation / Fonds libres / Découvert		0.00	0.00
Situation en début de période		0.00	0.00
Excédent des produits / Excédent des charges (-)		0.00	0.00
Total du passif		<u>1'078'075'205.57</u>	<u>764'311'441.55</u>



COMPTE D'EXPLOITATION	Index de l'annexe	2014	2013
Cotisations, apports ordinaires et autres		68'050'159.07	59'571'060.75
Cotisations des salariés	7.3	23'971'656.25	20'304'280.05
Cotisations des employeurs	7.3	35'476'622.65	30'159'990.65
Primes uniques et rachats		8'280'067.07	8'357'645.45
Apports dans la réserve de cotisations de l'employeur		725'288.85	1'025'635.20
Prélèvement de la réserve de cotisations d'employeur pour le financement des cotisations		-436'391.55	-424'882.85
Subsides du fonds de garantie		32'915.80	148'392.25
Prestations d'entrée		371'019'156.30	62'987'349.70
Apports de libre passage	7.1	127'141'623.15	58'872'012.95
Attributions en cas de reprises d'assurés			
- à la réserve de cotisations de l'employeur		246'901.45	0.00
- aux fonds libres des affiliés		9'107'215.10	0.00
- aux réserves mathématiques et provisions techniques		233'307'598.20	2'843'866.75
Remboursement de versements anticipés pour l'EPL / divorce		1'215'818.40	1'271'470.00
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		439'069'315.37	122'558'410.45
Prestations réglementaires		-32'606'659.05	-18'648'473.50
Rentes de vieillesse		-17'895'110.70	-5'241'509.00
Rentes de survivants		-2'425'295.90	-565'969.35
Rentes d'invalidité		-2'775'277.45	-2'024'072.05
Libération service cotisations		-1'371'503.25	-1'224'741.40
Prestations en capital à la retraite		-7'986'949.50	-9'472'092.25
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-152'522.25	-120'089.45
Prestations de sortie		-56'122'491.55	-45'257'645.15
Prestations de libre passage en cas de sortie	7.2	-50'952'348.25	-40'423'122.35
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective			
- réserve de cotisations de l'employeur		-110'000.00	-900'219.45
- réserves mathématiques et provisions techniques		-1'286'255.00	-954'679.75
Versements anticipés pour l'EPL / divorce		-3'773'888.30	-2'979'623.60
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-88'729'150.60	-63'906'118.65
Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques, fonds libres des affiliés, réserves de cotisations		-383'104'739.47	-80'687'492.93
Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	5.2	-99'666'254.17	-41'681'547.63
Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance rentiers	5.4	-223'566'756.75	-21'138'672.25
Dissolution / Constitution de provisions techniques	5.6	-34'164'000.00	-8'090'000.00
Rémunération du capital épargne		-15'851'462.65	-10'381'933.95
Dissolution / Constitution des fonds libres des affiliés	5.8	-9'430'467.15	305'193.80
Dissolution / Constitution de réserves de cotisations	6.9	-425'798.75	299'467.10
Produits de prestations d'assurance		2'686'031.65	2'727'847.95
Prestations d'assurance		2'686'031.65	2'727'847.95
Charges d'assurance		-1'288'466.75	-972'238.50
Primes de risques		-894'931.00	-642'931.00
Primes de frais		-170'463.00	-122'463.00
Cotisations au fonds de garantie		-223'072.75	-206'844.50
Résultat net de l'activité d'assurance		-31'367'009.80	-20'279'591.68

COMPTE D'EXPLOITATION	Index de l'annexe	2014	2013
Résultat net des placements		69'880'174.52	34'562'133.33
Résultat liquidités	6.8.1	590'896.58	24'174.59
Résultat marché monétaire	6.8.2	62'495.15	0.00
Résultat change à terme	6.8.3	-936.19	-582'309.59
Résultat obligations	6.8.4	17'643'446.92	-514'495.77
Résultat actions	6.8.5	42'241'325.55	27'470'229.35
Résultat placements non-traditionnels	6.8.6	6'524'065.81	0.00
Résultat immobilier	6.8.7	6'518'676.42	10'626'702.87
Frais d'administration des placements	6.8.8	-3'468'354.32	-2'309'716.44
Intérêts sur prestations de sortie		-231'441.40	-152'451.68
Autres produits		2'092'601.83	90'624.94
Autres frais		-38'550.23	-21'261.72
Frais d'administration		-5'357'137.29	-4'303'931.81
Frais de fonctionnement		-626'649.64	-480'698.86
Autorité de surveillance cantonale		-12'800.00	-10'300.00
Haute surveillance de la prévoyance professionnelle		-3'673.00	-5'398.40
Honoraires de gestion administrative, Hpr S.A.		-1'915'650.00	-1'735'101.00
Honoraires de l'expert, Mercer S.A.		-97'227.00	-36'309.60
Honoraires de révision, Ernst & Young S.A.		-83'695.40	-76'327.90
Jetons de présence du Conseil et des Commissions (yc charges)		-127'143.05	-145'448.85
Honoraires de mandats divers		-105'963.25	-82'959.15
Frais divers de publicité		-227'770.35	-372'426.60
Frais de courtage		-1'281'608.60	-932'944.45
Frais de commercialisation		-874'957.00	-426'017.00
Excédent des produits (+) / charges (-) avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		35'210'079.03	10'047'973.06
Constitution / Dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	6.3	-35'210'079.03	-10'047'973.06
Excédent des produits (+) / Excédent des charges (-)		0.00	0.00

Annexe

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Collective de Prévoyance - Copré (ci-après la Fondation), anciennement Columna Fondation communautaire de prévoyance professionnelle, a été fondée par l'ex-Banque Populaire Suisse.

Son siège est à Genève. Il s'agit d'une fondation collective semi-autonome, régie par les articles 80 et suivants du Code Civil suisse, par l'article 331 à 331e du Code des obligations (CO), par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), par les ordonnances fédérales y relatives, par les prescriptions fédérales et cantonales en matière de prévoyance, ainsi que par ses statuts et règlements.

La Fondation a pour but de prémunir le personnel de tout affilié contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations déterminées conformément aux dispositions du règlement de prévoyance et du plan de prévoyance.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation remplit les obligations de la LPP et est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle. Elle cotise au fonds de garantie LPP.

1.3 Indication des actes et des règlements

Acte de fondation	06.12.2012 approuvé par l'ASFIP Genève le 07.03.2013
Règlement de prévoyance	approuvé le 11.12.2014 entré en vigueur le 01.01.2014
Règlement d'organisation	entré en vigueur le 01.01.2007
Règlement interne aux entreprises affiliées	approuvé le 05.07.2005
Règlement sur les passifs de nature actuarielle	approuvé le 05.02.2015 entré en vigueur le 31.12.2014
Règlement de placements	approuvé le 13.03.2015 entré en vigueur le 01.01.2014, excepté pour le chiffre IV (exercice du droit de vote), l'article 5.3 (cadeaux et avantages financiers) et l'annexe 2.2 (extension des règles de placements) qui entrent en vigueur au 01.01.2015
Règlement de liquidation partielle	approuvé par l'ASFIP Genève le 07.03.2013

1.4 Organe suprême, gestion et droit à la signature

Les organes de la Fondation sont le Conseil de fondation, l'Assemblée des délégués et l'organe de révision.

Le Conseil de fondation est l'organe suprême aux termes de l'article 51 LPP. Il est composé paritairement, en principe, de représentants des entreprises affiliées et de représentants des assurés. Il se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent, mais au minimum quatre fois par année.

Le Conseil de fondation assure la direction générale de l'institution de prévoyance, veille à l'accomplissement des tâches définies par la loi, fixe les objectifs stratégiques et les principes de l'institution de prévoyance ainsi que les moyens de les réaliser. Il détermine l'organisation de l'institution de prévoyance, veille à sa stabilité financière et surveille la Direction, conformément aux dispositions légales et aux directives de l'Autorité de surveillance. Il est responsable de l'application des dispositions réglementaires, il exécute toutes les tâches qui ne sont pas expressément celles d'un autre organe.

L'Assemblée des délégués se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent, mais au minimum une fois par année. L'Assemblée des délégués nomme les membres du Conseil de fondation. Elle prend connaissance du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe et prend acte du rapport de révision. Elle donne décharge au Conseil de fondation. Elle approuve les modifications des statuts et prend connaissance des modifications du règlement de prévoyance.

Le Conseil de fondation se compose, actuellement, de 6 membres. Au 31 décembre 2014, il a la composition suivante:

	<u>Fonction</u>	<u>Fin du mandat</u>	<u>Représentation</u>	<u>Signature</u>
Rancic Christina	Membre, Présidente	29.05.2017	employeur	collective à 2
Fiechter Robert	Membre, Vice-président	29.05.2015	employeur	collective à 2
Grivel Jacques	Membre	29.05.2017	employeur	collective à 2
Gerbail Christian	Membre	06.12.2016	assurés	collective à 2
Gordon Robin	Membre	24.05.2015	assurés	collective à 2
Izzo Mario	Membre	29.05.2015	assurés	collective à 2

La Direction est composée de la Présidente, du Vice-président et du Directeur de la Fondation. Elle gère les affaires courantes. M. Marçal Decoppet est employé de la Fondation et occupe le poste de Directeur.

1.5 Experts, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	M. Christophe Steiger
Experts	Mercer (Switzerland) SA, Nyon Lyrique Sàrl, conseiller pour l'appel d'offres en Private Equity
Médecin-conseil	Dr Jean-Pierre Boss, Lausanne
Organe de révision	Ernst & Young SA, Genève
Administration technique et comptable	Hpr SA, Vevey
Autorité de surveillance	Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Genève, n° de registre GE 1118

1.6 Employeurs affiliés

	2014	2013
Effectif au 1er janvier	460	413
Entrées	146	85
Sorties	-56	-38
Effectif au 31 décembre	<u>550</u>	<u>460</u>

2 Membres actifs et rentiers

2.1 Assurés actifs

	2014	2013*
Effectif au 1er janvier	6'203	
Entrées	2509	
Sorties	-1548	
Retraites	-51	
Invalidités	-18	
Décès	-4	
Effectif au 31 décembre	<u>7'091</u>	<u>6'203</u>

* Pas de comparatif disponible pour l'année 2013

2.2 Bénéficiaires de rentes *

	31.12.2014	31.12.2013
Retraités	619	256
Enfants de retraités	18	7
Invalides	194	138
Enfants d'invalides	90	89
Conjoints	115	36
Orphelins	16	17
Total	<u>1'052</u>	<u>543</u>

L'évolution de l'effectif des bénéficiaires de rentes a évolué au cours de l'année 2014 comme suit:

	Effectif au 01.01.2014	Nouveaux cas	Transferts / Ajustements	Décès	Fin du droit	Effectif au 31.12.2014
Retraités	256	393	-9	-21	0	619
Enfants de retraités	7	14	0	0	-3	18
Invalides	138	66	-1	-4	-5	194
Enfants d'invalides	89	20	-4	0	-15	90
Conjoints	36	85	-1	-5	0	115
Orphelins	17	6	0	0	-7	16
Total	543	584	-15	-30	-30	1'052

* dont 174 bénéficiaires dont la rente est réassurée au 31.12.2014 (31.12.2013: 223)

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

En vue de la réalisation de ses buts, la Fondation a élaboré un règlement de prévoyance commun à tous les affiliés. Le plan de prévoyance, propre à chaque affilié, décrit les prestations assurées choisies par l'affilié.

3.2 Financement, méthodes de financement

Le financement des cotisations varie d'un affilié à l'autre et est défini dans le plan de prévoyance propre à l'affilié.

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Lors de la séance du 5 février le Conseil de fondation a décidé de renoncer à une adaptation des rentes au renchérissement pour le 1er janvier 2015.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes de la Fondation ont été établis et présentés conformément à la nouvelle norme Swiss GAAP RPC 26 en vigueur depuis le 01.01.2014.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Placements: L'évaluation des titres repose sur les valeurs boursières à la date du bilan ou à la dernière VNI connue. Du fait du principe comptable adopté (valeur boursière), les plus/moins-values résultant des évaluations annuelles pour dresser le bilan sont comptabilisées séparément afin de ne pas les confondre avec les gains/pertes sur titres vendus en cours d'exercice, opérations impliquant un flux de trésorerie.

Monnaies étrangères: Les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au taux de change du jour. Les actifs et les engagements en monnaies étrangères figurent au bilan au taux de change de fin d'année (cours de la banque): USD 0.99365, EUR 1.202379. Les pertes ou bénéfices de cours qui en résultent sont comptabilisés par le compte de résultat.

Immeubles: Ils ont été évalués à leur valeur de rendement, soit l'état locatif dynamique au 01.01.2015 capitalisé à un taux de 6.25%, à l'exception des immeubles acquis en cours d'année, lesquels sont évalués à leur valeur d'acquisition.

Autres actifs: L'évaluation des autres actifs se fait à la valeur nominale.

Autres passifs: L'évaluation des autres passifs se fait à la valeur nominale.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Suite à l'application des nouvelles normes RPC 26 entrées en vigueur au 01.01.2014, certains éléments de l'annexe n'ont pas de comparatif avec l'exercice 2013.

5 Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

Jusqu'au 31 mars 2003, le risque de longévité était entièrement réassuré. Dès le 1er avril 2003, la Fondation assure elle-même ce risque. Elle constitue, dans ce but, des réserves mathématiques pour les rentiers, une provision de longévité, ainsi qu'une provision d'amélioration du taux de conversion.

Puis, jusqu'au 31 décembre 2008, les risques décès et invalidité ont été couverts par un contrat de réassurance. Les indexations des rentes en cours décidées par le Conseil de fondation sont à la charge de la Fondation, laquelle constitue à cet effet des réserves mathématiques.

Du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2014, la Fondation a opté pour un contrat de réassurance de type stop-loss complétée par un contrat de type excess of loss. La Fondation a constitué ainsi dès cette date les réserves mathématiques et la provision de fluctuation des risques nécessaires à cette situation.

Dès le 1^{er} janvier 2015, la Fondation est de nouveau réassurée intégralement par un contrat de réassurance complète des risques décès et invalidité auprès de la Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie.

5.2 Evolution et rémunération des avoirs-épargne

	2014	2013
	CHF	CHF
Solde au 1er janvier des capitaux de prévoyance assurés actifs	411'217'882.98	359'154'401.35
Attributions/dissolutions rétroactives ou art. 17 LFLP	-2'163'259.39	-353'882.85
Cotisations d'épargne	46'283'306.80	38'867'811.95
Autres cotisations et contributions de rachat	8'009'791.47	8'267'016.45
Apports de libre passage	120'360'055.09	56'981'504.43
Répartition fonds libres	221'091.40	239'062.60
Remboursement des versements pour l'EPL / divorce	840'486.40	1'189'883.15
Prestations de libre passage en cas de sortie	-45'165'610.80	-37'496'900.90
Versements pour l'EPL / divorce	-3'773'888.30	-2'979'623.60
Dissolution due aux retraites, décès et invalidités	-25'339'461.35	-23'366'937.70
Rémunération des capitaux de prévoyance	15'851'462.65	10'381'933.95
Attribution/dissolution des prestations de sortie (art. 17 LFLP)	393'742.85	333'614.15
Total des capitaux de prévoyance des assurés actifs	<u>526'735'599.80</u>	<u>411'217'882.98</u>

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2014	31.12.2013
	CHF	CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	<u>239'007'803.75</u>	<u>188'969'445.55</u>
Taux d'intérêt minimal LPP arrêté par le Conseil fédéral	1.75%	1.50%

5.4 Evolution et rémunération des capitaux de prévoyance des rentiers

	2014	2013
	CHF	CHF
A - Evolution et rémunération des capitaux-épargne des invalides		
Solde au 1er janvier des capitaux-épargne	13'705'661.15	12'682'493.90
Transfert des capitaux actifs	2'207'461.40	881'210.65
Cotisations d'épargne	923'909.90	657'578.90
Apports de libre passage	3'331'227.70	259'499.25
Répartition fonds libres	0.00	0.00
Rémunération des capitaux de prévoyance	602'160.75	384'852.00
Dissolution capitaux-épargne	-1'654'462.00	-1'159'973.55
Capitaux-épargne des invalides au 31 décembre	<u>19'115'958.90</u>	<u>13'705'661.15</u>
B - Evolution du capital de prévoyance des retraités		
Solde du capital de prévoyance au 1er janvier	78'459'351.00	62'680'432.00
Apports	192'735'266.90	10'457'838.70
Modification liée à des changements de bases de calcul	0.00	3'840'017.00
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31 décembre	-17'230'575.90	1'481'063.30
Capital de prévoyance des retraités au 31 décembre	<u>253'964'042.00</u>	<u>78'459'351.00</u>
C - Evolution du capital de prévoyance des invalides		
Solde du capital de prévoyance au 1er janvier	7'239'964.00	4'233'325.00
Apports	16'722'827.30	405'643.40
Modification liée à des changements de bases de calcul	0.00	276'531.00
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31 décembre	741'252.70	2'324'464.60
Capital de prévoyance des invalides au 31 décembre	<u>24'704'044.00</u>	<u>7'239'964.00</u>
D - Evolution du capital de prévoyance pour les survivants		
Solde du capital de prévoyance au 1er janvier	7'993'731.00	6'663'784.00
Apports	23'849'504.00	383'708.10
Modification liée à des changements de bases de calcul	0.00	460'311.00
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31 décembre	1'338'184.00	485'927.90
Capital de prévoyance pour les survivants au 31 décembre	<u>33'181'419.00</u>	<u>7'993'731.00</u>
Capital de prévoyance rentiers (A+B+C+D) au 31 décembre	<u>330'965'463.90</u>	<u>107'398'707.15</u>

5.5 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

	2014	2013
	CHF	CHF
A - Provision de longévité		
Solde de la provision de longévité au 1er janvier	1'395'000.00	729'000.00
Modification liée à des changements de bases de calcul	0.00	69'000.00
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31 décembre	4'842'000.00	597'000.00
Provision de longévité au 31 décembre	<u>6'237'000.00</u>	<u>1'395'000.00</u>
B - Provision pour taux de conversion non-actuariel		
Solde provision pour taux de conversion non-actuariel au 1er janvier	11'817'000.00	7'963'000.00
Modification liée à des changements de bases de calcul	0.00	4'008'000.00
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31 décembre	6'742'000.00	-154'000.00
Provision pour taux de conversion non-actuariel au 31 décembre	<u>18'559'000.00</u>	<u>11'817'000.00</u>
C - Provision pour fluctuation des risques		
Solde provision pour fluctuation des risques au 1er janvier	8'310'000.00	4'740'000.00
Modification liée à des changements de bases de calcul	0.00	480'000.00
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31 décembre	7'457'000.00	3'090'000.00
Provision pour fluctuation des risques au 31 décembre	<u>15'767'000.00</u>	<u>8'310'000.00</u>
D - Provision de solvabilité		
Solde provision de fluctuation des risques au 1er janvier	0.00	0.00
Modification liée à des changements de bases de calcul*	0.00	0.00
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31 décembre	15'123'000.00	0.00
Provision de solvabilité au 31 décembre	<u>15'123'000.00</u>	<u>0.00</u>
Total des provisions techniques (A+B+C+D) au 31 décembre	<u>55'686'000.00</u>	<u>21'522'000.00</u>

La provision de longévité sert à financer l'augmentation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes due à un changement des tables actuarielles.

La provision pour taux de conversion non-actuariel a pour but de stabiliser le taux de conversion aussi longtemps que possible. Elle est basée sur une estimation des cas de retraite pendant les cinq années à venir et tient compte de 75% du capital de prévoyance supplémentaire nécessaire pour couvrir la différence entre la rente effectivement servie selon le taux de conversion déterminé par la Fondation et une rente basée sur le taux de conversion d'après les bases techniques utilisées. Cette approche part de l'hypothèse que 25% des retraites sont prises sous forme de capital.

La provision de fluctuation des risques est constituée afin de permettre à la fondation de faire face aux cas d'assurance non couverts par les assurances, de manière à couvrir deux années consécutives de très grande sinistralité avec une probabilité de 97.5%. Elle est au moins égale à 20% des sommes risquées des cas d'incapacité de gain de plus de 90 jours en cours au 31.12.2014; c'est ce dernier calcul qui se trouve reflété dans la provision au 31.12.2014.

La provision de solvabilité a été créée en 2014 suite à l'affiliation d'effectifs de rentiers et est destinée à améliorer la sécurité des rentes qui ne sont pas rattachées à un employeur affilié. Elle est de 10% des réserves mathématiques correspondantes.

5.6 Résultats de la dernière expertise actuarielle

L'expert en matière de prévoyance professionnelle a procédé à une expertise actuarielle au 31.12.2014, dont les conclusions sont les suivantes:

Au titre de l'exercice 2014, Copré a décidé d'attribuer un intérêt global de 3.5% sur l'épargne obligatoire et sur-obligatoire.

Le degré de couverture selon l'art. 44 OPP2 se monte, après attribution de l'intérêt de 3.5% susmentionné, à 106.53% au 31.12.2014. La Fondation peut donc intégralement remplir ses engagements financiers. Nous considérons que les bases démographiques utilisées, LPP 2010 sont représentatives de la réalité démographique. Le taux d'intérêt technique utilisé, de 2.5%, correspond à nos recommandations et aux recommandations de la Chambre Suisse des Experts en Caisses de Pensions.

5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les bases techniques utilisées pour le calcul des capitaux de prévoyance des rentiers et des provisions techniques sont les tables actuarielles LPP 2010 avec un taux technique de 2.5%.

Pour les assurés encore actifs au 31 janvier 2015 et pour la période de référence du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, les intérêts attribués sur les comptes épargne des assurés actifs, des assurés en incapacité de gain et des invalides ont été calculés sur les avoirs réglementaires à un taux de 3.50 % (3.00% en 2013).

Pour les assurés sortis durant l'année 2014, les intérêts attribués jusqu'à la date de sortie ont été calculés au taux LPP sur la part minimum LPP de l'avoir de vieillesse.

5.8 Fonds libres des affiliés

	2014	2013
	CHF	CHF
Solde des fonds libres des affiliés au 1er janvier	302'496.35	607'690.15
Constitution des fonds libres des affiliés	9'653'008.70	77'632.45
Dissolution des fonds libres des affiliés	-222'541.55	-382'826.25
Fonds libres des affiliés au 31 décembre	<u>9'732'963.50</u>	<u>302'496.35</u>

5.9 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

	31.12.2014	31.12.2013
	CHF	CHF
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	526'735'599.80	411'217'882.98
Capital de prévoyance des rentiers	330'965'463.90	107'398'707.15
Provisions techniques	55'686'000.00	21'522'000.00
Capital de prévoyance nécessaire au sens de l'art. 44 OPP2 (Cp)	<u>913'387'063.70</u>	<u>540'138'590.13</u>
Total actif au bilan	1'078'075'205.57	764'311'441.55
./. Dettes et passifs transitoires	-91'799'988.42	-196'351'042.90
./. Réserve de cotisations employeurs sans renonciation	-3'517'345.45	-3'091'546.70
./. Fonds libres des affiliés	-9'732'963.50	-302'496.35
./. Provisions non techniques	0.00	0.00
Fortune de prévoyance disponible au sens de l'art. 44 OPP2 (Fp)	<u>973'024'908.20</u>	<u>564'566'355.60</u>
Degré de couverture (Fp/Cp)	<u>106.53%</u>	<u>104.52%</u>

Ce degré de couverture est applicable à tous les affiliés, à l'exception des affiliés bénéficiant de fonds libres, pour lesquels le degré de couverture est supérieur.

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placements

La fortune de la Fondation est déposée auprès du Crédit Suisse à l'exception de quelques placements qui sont déposés chez Fund Partner Solutions (Europe) SA Luxembourg, Northern Trust, Guernsey, Zürcher Kantonalbank Zürich et Threestones Capital Management SA Luxembourg. Au 31 décembre 2014, les mandats de gestion du portefeuille titres sont confiés à Crédit Suisse AG et UBS AG. Ces banques sont soumises à la FINMA.

Dépositaire des titres	Crédit Suisse AG, Zürich
Gestionnaires de fortune	Crédit Suisse AG, Zürich
	UBS AG, Zurich (dès le 01.03.2013)
Gestion du portefeuille immobilier	CBRE (Geneva) SA
Administration des immeubles	Régie du Rhône SA, Lancy

6.2 Utilisation des extensions (art. 50, al. 4 OPP2)

Dans le cadre du règlement de placement, la fondation a fait usage de la liberté que lui laisse la loi d'étendre les possibilités de placement. Les domaines d'investissement concernés sont explicités à l'annexe 2.2 du règlement de placement. Les dispositions nécessaires ont été prises afin que le soin requis soit apporté au choix, à la gestion et au contrôle des placements. Le Conseil de fondation a particulièrement veillé à ce que soit assurée la réalisation des buts de prévoyance, notamment en adoptant une stratégie de gestion qui tienne compte des actifs et des passifs, ainsi que de la structure et de l'évolution future prévisible de l'effectif des assurés.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Le niveau cible de la RFV correspond à la provision qui serait nécessaire pour que la probabilité que la Fondation passe en sous-couverture dans les trois ans à venir soit inférieure à 2.5%. Il s'agit d'une Value-at-Risk (VaR) avec un niveau de sécurité de 97.5% et un horizon-temps de trois ans.

Compte tenu du changement de stratégie d'allocation au 01.01.2014, la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs a été recalculée et s'élève au 31.12.2014 à CHF 149.8 millions. Elle est reconstituée à 39.8%.

	2014 CHF	2013 CHF
Solde au 1er janvier de la réserve de fluctuation de valeurs	24'427'765.47	14'379'792.41
Augmentation/diminution due au résultat d'exploitation	35'210'079.03	10'047'973.06
Réserve de fluctuation de valeurs au 31 décembre	59'637'844.50	24'427'765.47
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs	149'800'000.00	43'008'261.00
Insuffisance de la réserve de fluctuation de valeurs	-90'162'155.50	-18'580'495.53

6.4 Présentation des placements par catégorie

6.4.1 Structure des placements

Présentation des placements par catégorie, selon le règlement de placement:

	31.12.2014		31.12.2013		Stratégie dès 2014	Marges	
	CHF	Répartition effective en %	CHF	Répartition effective en %		inf	sup
Liquidités	66'359'915	6.2%	122'401'249	16.0%			
Placements monétaires	9'965'990	0.9%	0	0.0%			
Total liquidités et placements monétaires	76'325'905	7.1%	122'401'249	16.0%	0.0%	0.0%	40.0%
Obligations en CHF (yc fonds de placement)	242'902'812	22.5%	139'345'406	18.2%	16.0%	9.6%	22.4%
Obligations en MET (yc fonds de placements)	40'643'092	3.8%	99'763'435	13.1%	6.0%	3.6%	8.4%
Total revenu fixe (ex cash)	283'545'904	26.3%	239'108'841	31.3%	22.0%	13.2%	30.8%
Actions en CHF (yc fonds de placements)	171'359'157	15.9%	63'806'058	8.3%	14.0%	8.4%	19.6%
Actions en MET (yc fonds de placements)	173'843'226	16.1%	103'449'177	13.5%	14.0%	8.4%	19.6%
Total actions	345'202'383	32.0%	167'255'234	21.9%	28.0%	16.8%	39.2%
Placements non-traditionnels CHF	52'386'387	4.9%	0	0.0%			
Placements non-traditionnels MET	12'618'998	1.2%	0	0.0%			
Placements non-traditionnels	65'005'385	6.0%	0	0.0%	10.0%	6.0%	14.0%
Immobilier suisse (voir chiffre 6.4.2)	248'433'366	23.0%	230'544'269	30.2%	35.0%	21.0%	49.0%
Immobilier étranger	39'523'789	3.7%	0	0.0%	5.0%	3.0%	7.0%
Immobilier	287'957'155	26.7%	230'544'269	30.2%	40.0%	24.0%	50.0%
Placements chez l'employeur	3'973'354	0.4%	3'594'712	0.5%			
Autres créances CHF	16'065'120	1.5%	1'407'137	0.1%			
Fortune totale	1'078'075'206	100.0%	764'311'441	100.0%	100.0%		

La stratégie de placement a été modifiée avec effet au 01.01.2014. Par conséquent, la répartition 2013 ne peut pas être comparée avec la nouvelle stratégie 2014.

Limites globales, selon le règlement de placement:

	31.12.2014	Répartition effective en %	31.12.2013	Répartition effective en %	Limites globales maximales
	CHF		CHF		
Titres de sociétés ou fonds de placement investis en matières premières (actions)	-	0.0%	-	0.0%	5.0%
Titres de sociétés ou fonds de placement investis sur les marchés émergents	18'662'273	1.7%	10'861'911	1.4%	7.5%
Exposition totale en monnaie étrangère, nette de couverture de change	267'558'104	24.8%	133'806'273	17.5%	40.0%

Contrôle des limites selon l'art. 55 OPP2:

	31.12.2014	Répartition effective en %	31.12.2013	Répartition effective en %	Art. OPP2	Limites OPP2
	CHF		CHF			
Titres hypothécaires	-	0.0%	-	0.0%	55 a)	50%
Actions	345'202'383	32.0%	167'255'234	21.9%	55 b)	50%
Immobilier	287'957'155	26.7%	230'544'269	30.2%	55 c)	30%
Placements non-traditionnels	65'005'385	6.0%	-	0.0%	55 d)	15%
Exposition totale en monnaie étrangère, nette de couverture de change	267'558'104	24.8%	133'806'273	17.5%	55 e)	30%

Le Conseil de fondation a modifié l'allocation stratégique dès 2014 afin de baisser la part obligataire, de 42% à 22%, au profit de nouvelles classes d'actifs, tel que l'immobilier étranger (5%) et des placements non-traditionnels (10%) tel que le Private Equity, et aussi renforcer les placements dans l'immobilier suisse (+5%).

Le Conseil de fondation est conscient que la marge supérieure des obligations en CHF est très légèrement dépassée, cette situation étant temporaire et s'étant résorbée dès février 2015.

L'immobilier suisse est passé de 30.2% à 23.0%, malgré l'acquisition d'un immeuble à Vevey. En outre, il est à relever qu'un processus d'acquisition a été mené en décembre 2014 pour l'achat d'un portefeuille d'environ 35 millions acquis début janvier 2015 en Suisse allemande.

Bien que constituant un ensemble homogène, La Levratte est composée de sept parcelles individuellement cessibles. Le règlement de placement précise que le placement dans un seul objet immobilier ne peut dépasser 10% de la fortune diminuée des emprunts. Tous les objets en portefeuille respectent cette limite.

L'endettement hypothécaire de CHF 64 millions représente environ 26% de la fortune immobilière (autorisation réglementaire: 50%) et environ 6% de la fortune globale. L'intérêt moyen payé est 3.047% pour une durée moyenne de 2.86 ans. L'échelonnement des échéances est présenté sous point 7.8.

Copré a procédé à ses premiers investissements en immobilier indirect à l'étranger, via un placement dans la Fondation suisse d'investissement immobilier à l'étranger (AFIAA) et un second dans un fonds investissant dans des résidences sénior en Allemagne.

La Fondation a également investi pour la première fois dans du Private Equity et du Trade Finance (placements non-traditionnels) pour 6%.

6.4.2 Liste des immeubles détenus en direct

Immeuble	Estimation au 31.12.2014 CHF	Estimation au 31.12.2013 CHF
Bussigny, Lausanne 8	5'901'888	5'671'872
Corsier, Ch. Neuf 1-3	4'523'779	4'436'800
Crans, Pas de l'Ours 4	2'654'784	2'654'784
Genève, Cavour 17	7'360'512	7'159'104
Genève, Contamines 1	11'457'120	11'362'944
Genève, Gaspard Vallette 10	7'207'680	10'701'706
Grand-Lancy, Palettes 23	9'889'920	9'850'944
Lausanne, Echallens 80	3'235'584	3'193'920
Lausanne, Tour 1 / Ale 6 *	2'125'250	2'125'250
Lausanne, Tour 3 / Ale 8	4'945'152	4'932'080
Meyrin, Livron 21	7'586'496	7'499'904
Meyrin, Livron 23	6'432'768	6'388'608
Mont-s/-Lausanne, Lausanne 33	7'530'752	7'507'712
Neuchâtel, Grand-Rue 1a	3'670'406	3'629'760
Nyon, Levratte 8-38	95'544'144	95'259'456
Paudex, Bernadaz 3	3'284'352	3'337'536
Penthaz, Cossonay 1-7	7'114'560	7'041'984
Petit-Saconnex, Lamartine 22bis	6'928'560	6'913'200
Petit-Saconnex, Lamartine 24	12'264'768	11'985'984
Petit-Saconnex, Lamartine 24 ter	4'931'520	4'929'600
Vevey, Gutenberg 18	19'252'880	-
Yverdon, Cheminet 31-39	14'590'491	13'961'120
Total	<u>248'433'366</u>	<u>230'544'268</u>

* Copré a acquis l'immeuble Lausanne, Tour 1 / Ale 6 fin 2013 afin de le surélever et de le joindre avec l'immeuble contigu Tour 3 / Ale 8, déjà propriété de Copré.

Sur CHF 135'137'800 de cédulas hypothécaires, CHF 123'592'800.- sont mises en gage selon le chiffre 9.1, le solde de CHF 11'545'000.- étant libres (cédule de Tour 1 / Ale 6 à Lausanne, Gaspar-Vallette 10 à Genève et Gutenberg 18 à Vevey).

6.4.3 Explications sur la gestion des immeubles

En raison de l'importance du parc immobilier, le Conseil de fondation a adopté une politique de gestion immobilière ainsi qu'un système de contrôle des activités immobilières. Le système de contrôle garantit le respect des règles prudentielles et, en particulier, des règles applicables aux conflits d'intérêts.

Notre réviseur, Ernst & Young, dans le cadre de son mandat d'organe de révision, audite les activités immobilières déléguées à CBRE (Geneva) SA.

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Il n'y a aucune opération de change ouverte ni au 31 décembre 2014, ni au 31 décembre 2013.

6.6 Engagements de capital ouverts

Produit	Engagement total au 31.12.2014	Capital versé en 2014	Engagement restant au 31.12.2014
AFIAA	50'000'000.00 CHF	27'500'000.00 CHF	22'500'000.00 CHF
Unicapital Investments V, FCP	4'700'000.00 EUR	4'629'500.00 EUR	70'500.00 EUR

6.7 Rétrocessions

néant



6.8 Explications du résultat net des placements

	2014	2013
	CHF	CHF
6.8.1 Liquidités	590'896.58	24'174.59
- Intérêts sur c/c divers	234'943.54	24'174.59
- Gains/pertes de change non réalisés	355'953.04	0.00
6.8.2 Marché monétaire	62'495.15	0.00
- revenus	96'505.85	0.00
- Bénéfices sur ventes	36'519.53	0.00
- Moins-values	-70'530.23	0.00
6.8.3 Change à terme	-936.19	-582'309.59
- Différences de change réalisées	-936.19	-77'040.59
- Moins-values opérations change à terme	0.00	-505'269.00
6.8.4 Total obligations	17'643'446.92	-514'495.77
6.8.4.1 Obligations	17'643'446.92	-548'689.26
- Produits d'intérêts sur obligations suisses	0.00	36'957.06
- Produits d'intérêts sur obligations étrangères en CHF	346'086.80	149'145.18
- Produits d'intérêts sur obligations étrangères en devises	0.00	59'830.77
- Revenus des FP obligations suisses	3'156'638.30	2'116'938.60
- Revenus des FP obligations étrangères en CHF	1'710'035.85	252'038.22
- Revenus des FP obligations étrangères en devises	661'716.60	891'080.73
- Pertes sur ventes	0.00	-313'635.89
- Bénéfices sur ventes	4'718.08	781'508.83
- Différences de change réalisées	0.00	699'239.75
- Moins-values	-12'062.50	-6'545'187.30
- Plus-values	11'776'313.79	1'323'394.79
6.8.4.2 Titres de sociétés/FP marchés émergents	0.00	34'193.49
- Différences de change réalisées	0.00	37'058.86
- Pertes sur ventes	0.00	-6'114.54
- Bénéfices sur ventes	0.00	3'249.17
- Moins-values	0.00	0.00
- Plus-values	0.00	0.00
6.8.5 Total actions	42'241'325.55	27'470'229.75
6.8.5.1 Actions	40'724'035.22	28'038'025.31
- Dividendes des FP actions suisses	1'963'761.65	845'895.03
- Dividendes des FP actions étrangères en CHF	370'373.80	607'042.74
- Dividendes des FP actions étrangères en devises	1'032'033.40	531'765.21
- Pertes sur ventes	0.00	-74'607.61
- Bénéfices sur ventes	1'997'527.74	5'149'790.82
- Différences de change réalisées	-20'864.41	-41'206.05
- Moins-values	0.00	-180'484.13
- Plus-values	35'381'203.04	21'199'829.30
6.8.5.2 Titres de sociétés/fonds de placement marchés émergents	1'517'290.33	-567'795.56
- Revenus	325'076.80	154'876.37
- Pertes sur ventes	-214'156.43	-50'819.34
- Bénéfices sur ventes	0.00	128'979.95
- Différences de change réalisées	613'813.92	-203'104.50
- Moins-values	-131'702.68	-1'079'070.15
- Plus-values	924'258.72	481'342.11
6.8.6 Placements non-traditionnels	6'524'065.81	0.00
- Revenus	1'842'646.56	0.00
- Pertes sur ventes	0.00	0.00
- Bénéfices sur ventes	141'062.38	0.00
- Différences de change réalisées	1'221'799.82	0.00
- Moins-values	-128'873.97	0.00
- Plus-values	3'447'431.02	0.00



	2014	2013
	CHF	CHF
6.8.7 Immobilier	6'518'676.42	10'626'702.87
- Charges immobilières courantes	-2'769'414.65	-2'997'818.70
- Revenus immobiliers	14'871'480.43	13'513'143.89
- Bénéfice net réalisé sur vente	0.00	1'567'500.00
- Différences de change réalisées	-38'523.76	0.00
- Moins-values	-4'669'813.05	-466'814.94
- Plus-values	1'116'947.45	1'176'692.62
- Intérêts hypothécaires	-1'992'000.00	-2'166'000.00
6.8.8 Frais d'administration des placements	-3'468'354.32	-2'309'716.44
	CHF	CHF
Placements transparents	1'051'708'059.47	764'061'861.14
Placements non-transparentes (selon détail ci-après)	12'023'788.89	-
Total des placements	1'063'731'848.36	764'061'861.14
Taux de transparence en matière de frais	98.9%	100.0%
Placements collectifs dont les frais ne sont pas connus (placements non-transparentes)		
	Valeur de marché (CHF) au 31.12.2014	Valeur de marché (CHF) au 31.12.2013
ISIN	Fournisseur	Nom du produit
LU1075172277	TSC Fund SICAV-SIF - Gefcare Real Estate Fund	Shs -A Ordinary- TSC Gef R Est Dist.
	Quantité	
	10'000'000	
	12'023'788.89	0.00
Ce fonds a été émis en 2014, le TER n'est pas encore connu		
Frais de gestion de fortune facturés et comptabilisés directement	2'195'162.42	2'294'292.53
Somme des frais TER des placements collectifs transparents	1'273'191.90	15'423.91
Total des frais de gestion de fortune comptabilisés	3'468'354.32	2'309'716.44
En % des placements transparents	0.33%	0.30%
6.8.8.1 Frais d'administration des placements mobiliers	-1'120'095.68	-707'562.43
Frais sur transactions titres	-780'709.42	-480'366.27
Frais sur c/c bancaires	-11'120.65	-33'657.01
Frais de gestion de fortune Aforge Capital Management	0.00	10'512.85
Frais de gestion de fortune Credit Suisse	-142'343.45	-95'439.85
Frais de gestion de fortune Fundo Asset Management	-30'891.01	0.00
Frais de gestion de fortune Swiss&Global Asset Management AG	0.00	-26'822.05
Frais de gestion de fortune UBS	-127'712.55	-57'711.50
Frais pour la tenue de la comptabilité des titres Credit Suisse	-27'318.60	-24'078.60
6.8.8.2 Frais d'administration des placements immobiliers	-1'075'066.74	-1'586'730.10
Honoraires de gestion financière, locative et administrative régies	-608'135.00	-301'852.80
Honoraires de gestion technique régies	-213'534.05	-240'773.23
Honoraires de gestion technique GFI	-38'882.00	-86'437.77
Honoraires de gestion dynamique du portefeuille GFI/CBRE	-128'628.69	-872'174.09
Honoraires de pilotage GFI/CBRE	-85'887.00	-85'492.21
6.8.8.3 Somme des frais calculés sur la base du TER	-1'273'191.90	-15'423.91
Somme des frais TER (communiqués par Credit Suisse)	-1'273'191.90	-11'313.86
Somme des frais TER (communiqués par UBS)	0.00	-4'110.05
6.8.9 Performance des placements		
Selon le dépositaire des titres, la performance réalisée sur l'ensemble des placements durant l'exercice 2014 est de 8.0% contre 6.3% durant l'exercice 2013.		

6.9 Explication des placements chez les employeurs et des réserves de cotisations des employeurs

	31.12.2014	31.12.2013
	CHF	CHF
Créances de cotisations des employeurs, brut	4'011'854.31	3'627'011.50
Provision pour pertes sur créances employeurs	-38'500.00	-32'300.00
Créances de cotisations des employeurs, net	<u>3'973'354.31</u>	<u>3'594'711.50</u>
Solde de la réserve de cotisations des employeurs au 1er janvier	3'091'546.70	3'391'013.80
Apports dans la réserve de cotisations de l'employeur	972'190.30	1'025'635.20
Utilisation de la réserve de cotisations de l'employeur	-436'391.55	-424'882.85
Versement de la réserve de cotisations de l'employeur	-110'000.00	-900'219.45
Intérêts	0.00	0.00
Total réserve de contributions des employeurs	<u>3'517'345.45</u>	<u>3'091'546.70</u>

Par le terme "créances de cotisations des employeurs" on entend le compte courant de chaque entreprise affiliée à la Fondation. A noter que 90% de ces cotisations ont été acquittées durant le premier trimestre de l'année 2015. Les cotisations encore dues font l'objet d'un suivi régulier.

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Explication du poste apports de libre passage

	2014	2013
	CHF	CHF
Apports de libre passage assurés actifs	120'848'300.60	56'920'530.88
Apports de libre passage assurés actifs reçus après leur sortie	754'633.50	810'772.17
Apports de libre passage assurés invalides	5'538'689.05	1'140'709.90
Total du poste apports de libre passage	<u>127'141'623.15</u>	<u>58'872'012.95</u>

7.2 Explication du poste prestations de libre passage en cas de sortie

	2014	2013
	CHF	CHF
Prestations de sortie assurés actifs	-45'211'781.90	-37'755'435.83
Prestations de sortie assurés actifs reçues après leur sortie	-754'633.50	-738'884.22
Prestations de sortie rétroactives assurés actifs	-2'361'490.20	-284'587.55
Prestations de sortie transférées aux rentiers	-2'624'442.65	-1'500'848.10
Fonds libres transférés	0.00	-143'366.65
Total du poste prestations de libre passage en cas de sortie	<u>-50'952'348.25</u>	<u>-40'423'122.35</u>

7.3 Explication du poste cotisations

	2014	2013
	CHF	CHF
Bonifications épargne	47'187'275.60	39'634'708.05
Cotisations pour la couverture des risques invalidité et décès	9'480'651.60	8'420'689.85
Cotisations au fonds de garantie	215'276.90	178'176.25
Cotisations pour frais administratifs	1'824'448.25	1'629'133.20
Cotisations pour adaptation des rentes au renchérissement	740'626.55	601'563.35
Total des cotisations brutes	<u>59'448'278.90</u>	<u>50'464'270.70</u>
Soit :		
Cotisations des salariés	23'971'656.25	20'304'280.05
Cotisations des employeurs	35'476'622.65	30'159'990.65

7.4 Explication du poste débiteurs

	31.12.2014	31.12.2013
	CHF	CHF
Compte courant impôt anticipé	1'392'927.38	707'438.40
Compte courant gérance immeuble	328'835.78	450'117.80
Total du poste débiteurs	<u>1'721'763.16</u>	<u>1'157'556.20</u>

7.5 Explication du poste compte de régularisation actif

	31.12.2014	31.12.2013
	CHF	CHF
Intérêts courus	107'892.36	111'805.56
Immeubles loyers à recevoir	110'492.00	97'047.50
Prestations à recevoir du réassureur	0.00	541.10
Prestation de libre passage à recevoir	479'494.15	0.00
Provision technique pour invalides potentiels à recevoir	8'000'000.00	0.00
Acompte sur opérations immobilières	5'606'480.00	0.00
Factures acquittées d'avance	175.0	14'698.25
Divers	38'823.70	25'488.00
Total du poste compte de régularisation actif	<u>14'343'357.21</u>	<u>249'580.41</u>

7.6 Explication du poste compte de régularisation passif

	31.12.2014	31.12.2013
	CHF	CHF
Capitaux de prévoyance reçus en avance	0.00	104'200'000.00
Prestation de libre passage reçue non encore attribuée	1'776'625.29	245'633.25
Honoraires divers 4e trimestre à acquitter	75'496.16	62'900.45
Solde frais commissionnement à acquitter	676'107.60	469'892.00
Immeubles loyers reçus d'avance	60'406.25	49'482.00
Provision pour 40ème anniversaire	0.00	70'200.00
Prestations reçues d'avance du réassureur	716'458.60	758'516.30
Divers	13'763.85	756.00
Total du poste compte de régularisation passif	<u>3'318'857.75</u>	<u>105'857'380.00</u>

7.7 Explication du poste dettes hypothécaires

Le détail des dettes hypothécaires auprès du Crédit Suisse est le suivant:

	Montant en CHF	Taux d'intérêt	Début contrat	Échéance
Hypothèque fixe	10'000'000.00	3.60%	31.03.2007	30.03.2022
Hypothèque fixe	4'000'000.00	3.50%	15.05.2007	15.05.2017
Hypothèque fixe effets différés	15'000'000.00	2.65%	28.04.2009	28.04.2015
Hypothèque fixe effets différés	15'000'000.00	2.85%	28.04.2009	28.04.2016
Hypothèque fixe effets différés	10'000'000.00	3.05%	28.04.2009	28.04.2018
Hypothèque fixe effets différés	10'000'000.00	3.20%	28.04.2009	28.04.2019
Total des hypothèques	<u>64'000'000.00</u>			

Il s'agit d'un contrat-cadre global, garanti par les cédules hypothécaires mentionnées au chiffre 9.1.

7.8 Explication du poste banques/assurances

	31.12.2014	31.12.2013
	CHF	CHF
Complément primes réassurance	300'000.00	0.00
Total du poste banques/assurances	<u>300'000.00</u>	<u>0.00</u>

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Les états financiers au 31 décembre 2014 tiennent compte des remarques de l'autorité de surveillance contenues dans leurs courriers du 25 avril 2014 et du 25 novembre 2014.

La Fondation a également fait parvenir à la Commission de haute surveillance l'enquête sur la situation financière des institutions de prévoyance en 2014.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Mise en gage d'actifs

Les cédules hypothécaires mises en gage des prêts hypothécaires sont les suivantes:

Immeuble	Cédule 1er rang	Cédule 2e rang	Cédule 3e rang	Total CHF
Bussigny, Lausanne 8	3'000'000			3'000'000
Corsier, Ch. Neuf 1-3	520'000	150'000		670'000
Genève, Cavour 17	3'030'000			3'030'000
Genève, Contamines 1	4'600'000			4'600'000
Genève, Palettes 23	5'600'000			5'600'000
Lausanne, Ale 8	1'900'000	800'000		2'700'000
Lausanne, Echallens 80	2'000'000			2'000'000
Le Mont, Lausanne 33	572'000	3'000'000		3'572'000
Meyrin, Livron 21	4'000'000			4'000'000
Meyrin, Livron 23	1'115'000	235'800		1'350'800
Neuchâtel, Grand-Rue 1a	1'800'000	450'000		2'250'000
Nyon, Levratte 8-38	60'000'000	5'000'000	420'000	65'420'000
Paudex, Bernadaz 3	2'000'000			2'000'000
Penthaz, Cossonay 1-7	4'000'000			4'000'000
Pt-Saconnex, Lamartine 22bis	1'800'000	1'500'000	2'500'000	5'800'000
Pt-Saconnex, Lamartine 24	5'350'000	250'000		5'600'000
Yverdon, Cheminet 31-39	3'000'000	5'000'000		8'000'000
Total	104'287'000	16'385'800	2'920'000	123'592'800

9.2 Découvert

néant

9.3 Procédures juridiques en cours

néant

9.4 Liquidations partielles

néant

10 Événements postérieurs à la date du bilan

néant



RUE J.-GROSSELIN 8 | CP | CH - 1227 CAROUGE GE
T 022 308 86 69 | F 022 308 86 06

COPRE@COPRE.CH | WWW.COPRE.CH